



Charte de promotion de la bientraitance

Forts de leur volonté de lutter contre les risques de maltraitance, de promouvoir activement la qualité de service et une culture collective de la bientraitance,

les professionnels de la Fondation Bon Sauveur s'engagent à :

La bientraitance est une démarche volontaire qui situe les intentions et les actes professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable.

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

A la Fondation Bon Sauveur, la bientraitance impose :

- un ensemble de comportements, d'attitudes soucieuses de l'autre, respectueuses de ses choix
- La nécessité d'un professionnalisme
- La recherche d'un environnement sécurisé.

La bientraitance est un pilier de la démarche qualité. Elle se traduit par une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Développer leur bienveillance auprès de l'utilisateur tout au long de son séjour/accompagnement et établir un climat de confiance

Respecter la culture et les croyances, la confidentialité et promouvoir les droits et les libertés reconnus aux usagers

Offrir aux usagers un accompagnement personnalisé correspondant à l'ensemble de leurs besoins, proposer une information adaptée à leurs souhaits

Agir contre la douleur aiguë, chronique, physique ou morale

Accorder une attention particulière à l'entourage et aux proches

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles en perfectionnant nos connaissances et en appliquant la réglementation

Assurer la sécurité et le confort des personnes accueillies et la continuité des soins

Signaler tout acte, attitude, propos, négligence portant atteinte à l'intégrité, l'intimité et la dignité de la personne (cf. procédure interne)

Procéder de façon régulière à l'évaluation de la satisfaction des personnes accompagnées, adapter les réponses à leurs besoins et attentes

Offrir la même qualité d'accompagnement, quelque soit l'établissement d'accueil de l'utilisateur

Accompagner l'utilisateur dans sa fin de vie